

**Paris, le 19/09/2018**

**Communiqué de presse suite aux annonces du Gouvernement sur la transformation du système de santé Ma santé 2022.**

**Le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF), en tant que société savante), a pris connaissance avec intérêt des annonces faites par m. le Président Macron et par Mme la Ministre Buzin.** Ces déclarations semblent prometteuses et offrir une réelle réponse à la nécessaire évolution et modernisation de notre système de santé. Les liens faits avec une réforme concomitante des formations initiales et de leur condition d'accès est rassurante quant à une vision globale absolument nécessaire du système de santé. Une mutualisation des ressources éducatives et pédagogiques, outre les économies substantielles attendues qu'elles offriront, permettront surtout de former à une coopération interprofessionnelle dès le début du cursus de formation. Cette apport est nécessaire pour que le travail en équipe, au sein des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) par exemple, deviennent la règle.

Parmi les 54 annonces faites, le CNSF salue particulièrement l'amélioration de la démocratie sanitaire en valorisant les parcours de santé et la lutte contre les actes inutiles ou encore l'intégration des avis patient. Cette annonce résonne particulièrement dans le domaine de la santé de la femme compte-tenu des dénonciations récentes des violences gynécologiques et obstétricales et fait écho au rapport du Haut Comité à l'Égalité<sup>1</sup>.

Il déplore, a contrario de ce que laissaient espérer les très nombreux groupes de travail organisés dans la suite du rapport Le Boulter, que soit seulement ici annoncée une « Aide au développement d'une filière d'enseignants-chercheurs pour les professions de santé hors médecine » et non une volonté politique forte de voir « émerger un corps d'enseignants –chercheurs » en maïeutique notamment, qui doterait la filière d'une réelle capacité d'évolution des carrières des formateurs, de pratiques basées sur les preuves et d'une meilleure (re)connaissance par les autres filières médicales et paramédicales. Le CNSF tient donc ici à rappeler l'absolue nécessité de donner la possibilité aux sages-femmes de développer la recherche en Maïeutique.

Les sages-femmes déplorent également que n'ait pas été retenue leur proposition de « sage-femme référente » qui aurait garanti une meilleure organisation des soins autour de chaque femme enceinte. Cependant, ayant déjà coutume, en

---

<sup>1</sup> Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « [Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/actes-sexistes-durant-le-suivi-gynecologique-et-obstetrical-reconnaitre-et-condamner-le-sexisme) », Rapport, 29 juin 2018 : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/actes-sexistes-durant-le-suivi-gynecologique-et-obstetrical-reconnaitre-et-condamner-le-sexisme> »

Le CNSF regroupe des adhérents individuels et un Collegium d'associations et de syndicat

hospitalier comme en libéral, de travailler en pluri professionnalité, elles seront attentives à ce que leurs rôles et compétences soient bien identifiés pour que chaque femme puisse bénéficier du bon professionnel au bon moment.

Il a été annoncé que la prise en charge en obstétrique sera principalement installée dans les hôpitaux de recours. Cette annonce fait craindre un nouveau regroupement de maternités (et donc de fermetures à venir). Cette réorganisation des GHT en lien avec le privé et la ville devrait permettre cependant d'y intégrer facilement les maisons de naissance au-delà de l'expérimentation en cours, ainsi que de faciliter les accès au plateau technique pour les sages-libérales. Le virage ambulatoire et les sorties précoces vont logiquement se multiplier. Les sages-femmes répondront présentes bien évidemment dans le suivi des femmes et des nouveau-nés.

A l'instar de la création des assistants médicaux en soutien à la médecine générale, le CNSF sera attentif à tout ce qui pourra soutenir leurs actions auprès des femmes et des nouveau-nés comme un congé maternité universelle et un congé paternité rallongé et mieux indemnisé. Ces évolutions sociales contribueront à améliorer les évolutions sociétales vers une plus grande égalité femme-homme.

Nous rappelons enfin que le statut rénové des sages-femmes par Mme Touraine en 2014, maintenu au sein de la fonction publique hospitalière ne permet toujours actuellement une réelle mobilité entre les modes d'exercice salariée et libérale. Cette évolution qui concerne aussi les autres professions de santé en général, et médicales en particulier, reste inapplicable dans les faits pour notre profession médicale. La qualité des soins aux femmes et aux nouveau-nés dépend aussi de la qualité de vie au travail et de la souplesse des modes d'exercice.

Contact presse :

- Sophie GUILLAUME, présidente : 06 16 56 22 82
- Nicolas DUTRIAUX, secrétaire général : 06 12 89 22 64